



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Réunion des Fédérations médico-sociales

Vendredi 14 avril 2023

Direction de l'Autonomie

Ordre du jour

Introduction par Monsieur le Directeur Général Adjoint de l'ARS

- 1. Politique PA/PH de l'ARS** : retour sur les principales actions réalisées en 2022 et les priorités pour 2023
- 2. Bilan de la campagne budgétaire** et de la **campagne FIR DA 2022**
- 3. Partage d'informations autour des travaux nationaux en cours** : CNR bien vieillir/CNH/SNA-TND/LFSS23
- 4. Bilan de la mise en œuvre de la SNA/TND en Grand Est & perspectives de la nouvelle stratégie SNA/TND 2023-2027**

Questions diverses

Introduction par le Directeur Général Adjoint de l'ARS

1. Politique PA/PH de l'ARS : retour sur les principales actions réalisées en 2022 et les priorités 2023

Intervention de Madame Agnès GERBAUD, Directrice de l'Autonomie - ARS

Quelques actions phares réalisées en 2022

Direction de l'Autonomie

Sur le secteur personnes âgées :

Offre de soins et accompagnement à domicile :

- **Expérimentation de SSIAD renforcés** au sein des 10 départements de la région, de décembre 2020 à décembre 2022 (complément de financement annuel de 5 000€ par place/10 places renforcées par SSIAD)

Offre en établissement :

- Dans l'objectif de fluidifier l'aval des hospitalisations, mais aussi d'éviter des ruptures de parcours, **mise en œuvre du dispositif de « solvabilisation » de l'hébergement temporaire en EHPAD en sortie d'hospitalisation (HT-SH)** et/ou en cas de carence de l'aidant
- Poursuite du **déploiement des PASA : 28 nouveaux PASA** seront autorisés et financés en 2023
- Poursuite du **déploiement du dispositif IDE de nuit** : 51 dispositifs (dont 2 gardes) sont aujourd'hui financés sur l'ensemble de la région permettant de couvrir 226 EHPAD
- **Déploiement des premiers Centres de Ressources Territoriaux (CRT) pour personnes âgées** avec l'identification de 7 structures porteuses

Quelques actions phares réalisées en 2022

Direction de l'Autonomie

Sur le secteur personnes en situation de handicap :

Scolarisation et école inclusive :

- **Partenariat fort entre l'ARS et les 3 Rectorats** via une convention cadre régionale, des fiches actions thématiques et les 10 comités départementaux
- **Pour mémoire suite à la généralisation du dispositif ITEP** dans les 10 départements du Grand Est : 54 ITEP fonctionnent en dispositif,
- Création de **nouvelles places de SESSAD** : 99 places créées en 2022
- Développement d'unités d'enseignements externalisées : en 2022, 221 **UEE** sont déployées au profit de 20 284 enfants,
- L'ouverture **d'unités Autisme** : 26 UEMA, 7 DAR, 6 UEEA sont opérationnelles dont 5 UEMA (51,52,55,54,68), 1 DAR (08) et 1 UEEA (57) créés en 2022,
- Le suivi de la montée en charge des **10 équipes mobiles médico-sociales d'appui à la scolarisation** avec notamment 7 protocoles de saisines signés permettant près de 1800 interventions des EMAS.
- Lancement d'une expérimentation sur 3 ans visant la création d'une **ULIS Polyvalente Renforcée** par un plateau médico-social intégré au sein de l'EREA de Briey portée par un SESSAD.

Quelques actions phares réalisées en 2022

Direction de l'Autonomie

Sur le secteur personnes en situation de handicap :

Emploi accompagné :

- **15 DEA** qui se structurent pour fonctionner en mode plateforme départementale de services intégrés. Plus de 504 personnes accompagnées activement, dont 141 personnes avec troubles du spectre de l'autisme

SNA-TND :

- **10 PCO TND 0/6 ans** déployées sur chacun des départements : montée en charge en cours dans un objectif qui vise à accélérer l'accès à des bilans et favoriser, si nécessaire, des interventions précoces pour réduire les risques de sur-handicap, conformément aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles
- Échanges et structuration autour de l'ouverture de **l'unité résidentielle pour adultes autistes à profil complexe**, dont l'ouverture est désormais effective
- Pérennisation des **postes de référent 2^{ème} ligne** pour chacun des 3 CRA

Communautés 360 : reconnaissance des 10 communautés sur chacun des départements

Quelques actions phares réalisées en 2022

Direction de l'Autonomie

En transversalité PA/PH :

Aidants et répit :

- **20 PFR** en fonctionnement sur PA / **10** sur le champ PH

Equipe Mobiles d'Hygiène (EMH):

8 équipes identifiées en Grand Est afin de développer la prévention et le contrôle des infections, par des dispositifs d'appuis territorialisés dédiés à la prévention et à la gestion du risque infectieux en ESMS

Sur le secteur personnes âgées :

Offre de soins et accompagnement à domicile :

- Préparer l'évolution des SSIAD et SPASAD vers les services autonomie à domicile et mettre en œuvre la réforme de la tarification des SSIAD
- Déployer 10 nouveaux SSIAD renforcés

Offre en établissement :

- Suivre l'installation et le fonctionnement des CRT mis en place et poursuivre leur déploiement
- Poursuivre la généralisation des astreintes et/ou garde infirmière de nuit à l'ensemble des EHPAD

Offre transverse:

- Poursuivre les actions de promotion de la QVCT en partenariat avec l'ARACT
- Poursuivre les opérations de diversification / transformation de l'offre, en adéquation avec la programmation du PRIAC
- Promouvoir de nouvelles équipes mobiles de prévention

Sur le secteur personnes en situation de handicap :

Poursuite de la transformation de l'offre :

- **Accompagner la montée en charge des communautés 360**, structurer une animation réseau et accompagner les déploiements des assistants parcours projets de vie
- Définir un plan d'actions en lien avec le PRITH, relatif à la mise en œuvre du plan de transformation des ESAT
- Accompagner la montée en charge des plateformes Emploi accompagné

Accès aux soins :

- Poursuivre les actions partenariales avec CoActis santé (SantéBD et HandiConnect, étude PHV)
- Sur la base notamment de l'évaluation des dispositifs de consultations dédiées dans le cadre du PRS, revoir la stratégie sur ces dispositifs d'accès aux soins (maillage, organisation, périmètre...)

SNA-TND : *(sous réserve publication SNA-TND à venir)*

- Soutenir la montée en charge des PCO 0-6 ans installées et travailler sur la question des PCO 7-12 ans
- Poursuivre le déploiement de la mesure de repérage des adultes TSA en ES et ESMS généralistes en lien avec les 3 CRA
- Veiller à l'appropriation et au suivi des RBPP via les actions du programme de formation START pilotées par le CREAL et le suivi des plans d'actions travaux qualité des 5 CAMSP et 3 CMPP expérimentateurs (démarche à généraliser)

Sur le secteur personnes en situation de handicap :

Ecole inclusive : *(sous réserve publication feuille de route nationale)*

- **Mettre en place le dispositif IME** (conditionné à la publication du cadrage national)
- Déployer 3 UEE polyhandicap
- Accompagner le déploiement de nouvelles UEEA/UEMA/DAR, fonction des orientations nationales

En transversalité :

- **Contribuer aux travaux d'élaboration du SRS/PRAPS et de finalisation des évaluations du PRS**
- **Dans le cadre de la 5^{ème} branche**, participer à la mise en œuvre du nouveau cadre de coopération des acteurs de la branche autonomie
 - Intégrer et/ou promouvoir **l'approche éco-responsable dans les projets/actions des ESMS** (PAI, allocations de ressources, plan de sobriété, RSE)
 - Engager des réflexions pour définir une doctrine pour **l'accompagnement des Personnes Handicapées Vieillissantes**
 - **Piloter la mise en œuvre de la réforme des évaluations des ESMS**
 - **Actualiser le PRIAC**
- **Organiser des journées thématiques** : partages de pratiques et animation des réseaux

2. Bilan de la campagne budgétaire et de la campagne FIR DA 2022

*Marie-Hélène CAILLET, Directrice déléguée efficience MS- Direction
de l'Autonomie - ARS*

Bilan de la campagne budgétaire médico-sociale 2022 secteur Personnes en situation de handicap

Direction de l'Autonomie

➤ Synthèse de la CB 2022 – PH

Poursuite de la mise en œuvre des orientations nationales :

Enfants : PH/Protection de l'enfance : 829K€ - UEE Polyhandicap : 285K€ - PCO 0-6 ans : 1.17M€ - PCO 7-12 ans : 148K€ - CAMSP/CMPP : 858K€

Adultes : SAPPH : 403K€ - Unité résidentielle : 1.33M€ - Prévention des départs non souhaités en Belgique : 1.26M€

Enfants et adultes : C360 : 400K€ - QVT : 358K€

Bilan de la campagne budgétaire médico-sociale 2022 secteur Personnes en situation de handicap

Direction de l'Autonomie

- **Taux d'actualisation de 2,35 %: 26,44 M€ dans la DRL PH**
 - ❖ **0,461%** en première partie de campagne : **5,19 M€** dans la DRL PH
 - ❖ **+1,941%** en seconde partie de campagne : **21,25 M€** dans la DRL PH
 - *1,28% pour la revalorisation du point d'indice : 14,34 M€ dans la DRL PH*
 - *0,61% pour l'inflation : 6,91 M€ dans la DRL PH*

DRL au 01/01/2022	1 124,72 M€
Actualisation 2022 (2,351 %)	26,44 M€
Opérations de fongibilité	0,06 M€
Régularisation rebasage EPNAK (2022)	0,17 M€
Installations de places sur droit de tirage	6,94 M€
Revalorisations salariales	61,39 M€
Mesures nouvelles	6,89 M€
CNR nationaux	1,00 M€
DRL Avril 2022 complétée en Octobre 2022	1 227,61 M€

Bilan de la campagne budgétaire médico-sociale 2022 secteur Personnes en situation de handicap

Direction de l'Autonomie

➤ Les mesures salariales du Ségur et Accords au titre de la campagne budgétaire 2022 – secteur PH

⇒ Les mesures nouvelles pour les revalorisations salariales pour 2022 s'élèvent à **61,394 M€**

Mesures nouvelles - Revalorisations salariales	61,394 M€
SEGUR Extension 1 Rattachée	1,964 M€
SEGUR Extension CTI 2 non rattachés Public	3,193 M€
SEGUR Extension CTI 2 non rattachés Privée	22,822 M€
SEGUR Attractivité Public	0,326 M€
SEGUR Attractivité Privé Non Lucratif +complément	1,804 M€
SEGUR Attractivité Privé Commercial	0,005 M€
SEGUR Intéressement	1,512 M€
SEGUR Extension Socio Educ Privé	25,078 M€
SEGUR Extension Socio Educ Public	2,738 M€
REVALO catégories C et aides soignantes	0,882 M€
Revalorisation BAD (AV43)	0,001 M€
SEGUR Extension médecin PH	1,068 M€

Bilan de la campagne budgétaire médico-sociale 2022 secteur Personnes en situation de handicap

Direction de l'Autonomie

➤ Les mesures salariales du Ségur et Accords au titre de la campagne budgétaire 2022 – secteur PH

Libellé DRL	Mesures Instruction	Statut concerné	Enveloppe GE 1 ^{ère} CB 2022	Enveloppe GE 2 ^{ème} CB 2022	Total 2022 Mesures salariales
SEGUR Extension 1 rattachée	EAP - financement de l'extension du complément de traitement indiciaire (CTI) aux ESMS publics rattachés à un établissement public de santé ou à un EHPAD public autonome + GIP "à vocation sanitaire" et GCSMS publics comprenant au moins un EHPAD de la FPH	FPH	1,964 M€		1,964 M€
SEGUR Extension CTI 2 non rattachés Public	EAP - financement de l'extension du complément de traitement indiciaire (CTI) aux ESMS publics non rattachés à un établissement public de santé ou à un EHPAD public autonome	FPH/FPT	3,193 M€		3,193 M€
SEGUR Extension CTI 2 non rattachés Privé	EAP - financement des revalorisations salariales prévues aux ESMS privés dans le cadre des accords Laforcade	Privés	22,822 M€		22,822 M€
SEGUR Attractivité Public	financer les mesures de revalorisation des carrières du personnel soignant des ESMS publics	FPH (rattachés et non rattachés/autonomes) / FPT	0,326 M€		0,326 M€
SEGUR Attractivité Privé Non Lucratif	financer les mesures de revalorisation des carrières du personnel soignant, qui sont également étendues aux ESMS privés en 2022	Privés	1,538 M€	0,266 M€	1,804 M€
SEGUR Attractivité Privé Commercial	financer les mesures de revalorisation des carrières du personnel soignant, qui sont également étendues aux ESMS privés en 2022	Privés	0,005 M€		0,005 M€

Bilan de la campagne budgétaire médico-sociale 2022

secteur Personnes en situation de handicap

Direction de l'Autonomie

➤ Les mesures salariales du Ségur et Accords au titre de la campagne budgétaire 2022 – secteur PH

Libellé DRL	Mesures Instruction	Statut concerné	Enveloppe GE 1 ^{ère} CB 2022	Enveloppe GE 2 ^{ème} CB 2022	Total 2022 Mesures salariales
SEGUR Intéressement	financement des dispositions de l'accord relatif à la FPH : mise en œuvre des mesures sur la sécurisation des organisations et des environnements de travail initié en 2021, se poursuit en 2022	FPH (rattachés et non rattachés/autonomes)	1,512 M€		1,512 M€
SEGUR Extension Socio Educ Privé	financement de l'extension du complément de traitement indiciaire (CTI) aux professionnels de la filière socio-éducative des ESMS privés	Privés	20,085 M€	4,993 M€	25,078 M€
SEGUR Extension Socio Educ Public	financement de l'extension du complément de traitement indiciaire (CTI) aux professionnels de la filière socio-éducative des ESMS publics rattachés et non rattachés à un établissement public de santé ou à un EHPAD public autonome	FPH/FPT	2,179 M€	0,559 M€	2,738 M€
REVALO catégories C et aides soignantes	financement des mesures de revalorisation des agents de catégorie C de la fonction publique hospitalière	FPH (rattachés et non rattachés/autonomes) / FPT	0,882 M€		0,882 M€
Revalorisation BAD (AV43)	EAP - mise en œuvre des mesures de revalorisation des salariés de la branche de l'aide à domicile . Conformément aux engagements du Gouvernement d'améliorer l'attractivité des métiers du domicile, l'avenant 43 de la branche d'aide à domicile a été agréé en 2021 et les personnels relevant de celle-ci bénéficient d'une revalorisation.	BAD	0,001 M€	0,000 M€	0,001 M€
SEGUR Extension médecin PH	Instruction 2ème CB : revalorisation des médecins exerçant dans les ESMS PH	Tous		1,068 M€	1,068 M€

Bilan de la campagne budgétaire médico-sociale 2022 secteur Personnes en situation de handicap

Direction de l'Autonomie

➤ Les Crédits Non Reconductibles (CNR) PH : 32,02 M€

CNR nationaux :

Qualité de vie au travail (complétés par des CNR régionaux) : **2,65 M€**

Gratifications de stage (complétés par des CNR régionaux): **0,62 M€**

Permanents syndicaux: **0,04 M€**

Thématiques prioritaires CNR :

Projets immobiliers: **6,06 M€**

Autres investissements: **0,19 M€**

Situations critiques: **1,67 M€**

RH : Formations 5,73 M€ et remplacements de personnel 10,77 M€, soit un total de **16,50 M€**

Molécules onéreuses: **0,55 M€**

Accompagnement des ESMS dans la prise en charge de travaux et d'équipements de réduction de la consommation énergétique: **2,26 M€**

Soutien dans le cadre de la prévention EIGS / SHA: **0,63 M€**

Soutien pour des situations exceptionnelles et ESMS en difficulté: **0,86 M€**

➤ Synthèse de la CB 2022 – PA

Direction de l'Autonomie

Socle de la tarification :

Neutralisation de la convergence négative (financements complémentaires pour soins et dépendance) : fin des MN pour couvrir la convergence sur le forfait soins donc recourir aux crédits alloués depuis 2018 si cible non atteinte

Passage en tarif global (financements complémentaires)

Poursuite de la recomposition de l'offre :

Taux d'encadrement (financements complémentaires) : 4.39M€ pour financer le nouveau seuil réglementaire des médecins coordonnateurs, le dispositif IDE de nuit et les PASA UHR

Répit : 575K€

HTS : 1.55M€

Centre de ressources territorial : 1.5M€

Coordination services (SPASAD) : 470K€

Temps de psychologue en SSIAD : 384K€

Bilan de la campagne budgétaire médico-sociale 2022 secteur Personnes âgées

Direction de l'Autonomie

- Taux d'actualisation de 1,97% : 21,2 M€ dans la DRL PA
 - 0,47% en première partie de campagne : 3,8 M€ dans la DRL PA
 - +1,50% en seconde partie de campagne : 17,4M dans la DRL PA
 - 1,32% pour la revalorisation du point d'indice : 15,4 M€ dans la DRL PA
 - 0,17% pour l'inflation : 2 M€ dans la DRL PA
- Ces crédits ont été ventilés de la façon suivante :
 - 17,3 M€ sur l'actualisation des dotations relatives aux places et dispositifs existants
 - 1,9 M€ en complément SEGUR pour le CTI des EHPAD
 - 2 M€ sur des mesures financées en CNR (Crédit Non Reconductible)

Bilan de la campagne budgétaire médico-sociale 2022 secteur Personnes âgées

Direction de l'Autonomie

➤ Les mesures salariales du Ségur et Accords au titre de la campagne budgétaire 2022 – secteur PA

	THEMATIQUE	ESMS CONCERNES	COMPLEMENT INFORMATION	MONTANT en M€
S E G U R	SEGUR CTI	AJ, Résidences autonomies et SSIAD (hors BAD)	Complément suite enveloppe 2022 selon la même méthode de calcul N-1 pour les SSIAD (pas de complément d'enveloppe reçue pour les SSIAD FPH) Mise en œuvre suite enveloppe 2022 selon la même méthode de calcul N-1 pour les AJ et résidence autonomie	3,8
	Revalorisations grilles	TOUS (hors BAD)	Complément suite enveloppe 2022 selon la même méthode de calcul N-1	7,9
	Sécurisation des organisations et environnement de travail	EHPAD et SSIAD FPH	Complément suite enveloppe 2022 selon la même méthode de calcul N-1	3,9
	SEGUR MED	EHPAD	Mise en œuvre suite enveloppe 2022 CTI Médecin	2
	Revalorisation des catégories C	ESMS FPH FPT	Mise en œuvre suite enveloppe 2022 Revalorisation des catégories C Complément relatif à 2021 en CNR pour les ESMS FPH	2,3
	Soutien EHPAD	EHPAD	Complément au SEGUR CTI Abondement de l'enveloppe à hauteur de 1,9M (crédit d'actualisation)	2,4
B A D	BAD	AJ et SSIAD	Complément pour les SSIAD suite enveloppe 2022 selon la même méthode de calcul N-1 Mise en œuvre pour les AJ suite enveloppe 2022 selon la même méthode de calcul N-1	3
P G A	PGA Public	ESMS FPH FPT	Complément suite enveloppe 2022 selon la même méthode de calcul N-1	1,5
	PGA FEHAP	ESMS FEHAP	Mise en œuvre suite enveloppe 2022 selon la même méthode que PGA Public et en fonction de la liste des ESMS fournie par la FEHAP	2,2
TOTAL				29

Bilan de la campagne budgétaire médico-sociale 2022 secteur Personnes âgées

Direction de l'Autonomie

➤ Les autres mesures nouvelles au titre de la campagne budgétaire 2022 – secteur PA

THEMATIQUE	ESMS CONCERNES	COMPLEMENT INFORMATION	MONTANT en M€
Résorption des écarts	EHPAD	EHPAD à leur cible depuis 2021 sur la dotation soin, sont donc concernés uniquement les EHPAD pour lesquelles les paramètres de l'équation tarifaire ont changé (capacité HP, GMP/PMP, Mode de Tarification)	7,9
Passage au Tarif Global	EHPAD	12 passages du TP au TG et 1 du TG sans PUI au TG avec PUI (à 100% de la dotation cible)	2,7
Installation de places	TOUS	Installations 2022	1,2
HTSH	EHPAD	Mise en place du dispositif selon AAC. Cette base pérenne est complétée de CNR afin d'ajuster le financement au besoin	1,3
CRT	EHPAD	Mise en place du dispositif selon AAC : 4 dossiers retenus dont un complété par CNR compte tenu de l'enveloppe disponible	1,5
Coordination Service	SSIAD	Financement selon la liste des SPASAD connus (Expérimentaux (19) et autorisé(1))	0,5
Temps psychologue SSIAD	SSIAD	10 SSIAD Concernés	0,4
IDE de Nuit	EHPAD ET 2 SSIAD	Réajustement selon un nouveau modèle économique du dispositif suite à l'AAC 2022	-0,5
Taux d'encadrement	EHPAD	Crédit relatif à 50% du coût théorique de l'augmentation du temps de présence Medco en EHPAD selon la capacité	3,4
TOTAL			18,4

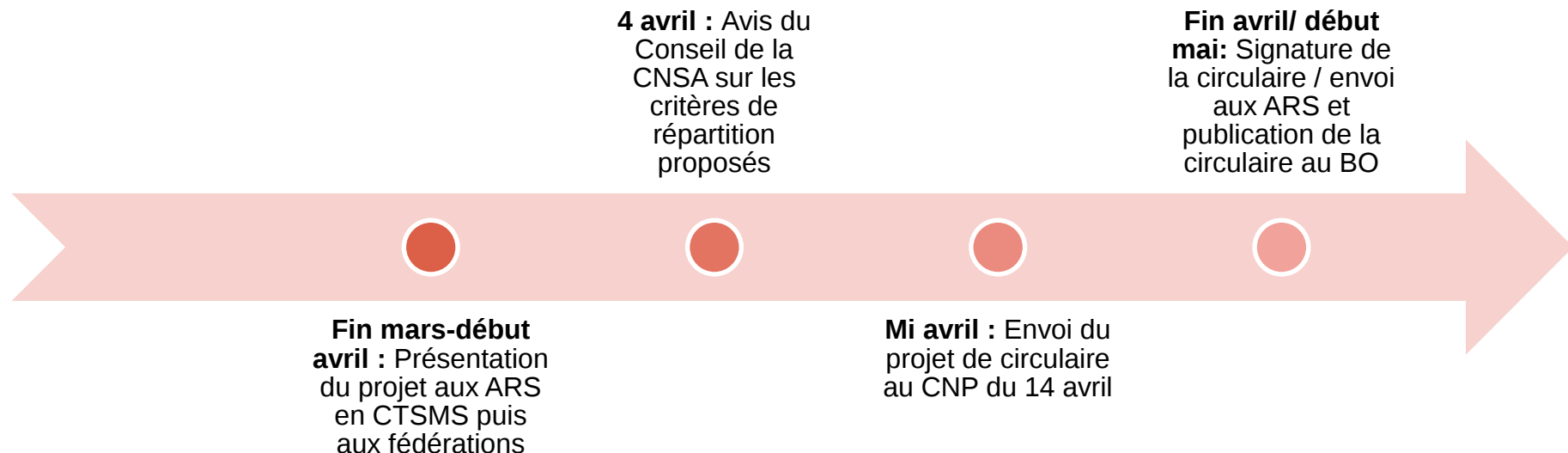
Bilan de la campagne budgétaire médico-sociale 2022 secteur Personnes âgées

Direction de l'Autonomie

➤ Les Crédits Non Reconductibles (CNR) PA :

THEMATIQUE	ESMS CONCERNES	COMPLEMENT INFORMATION	MONTANT EN M€
Mise en réserve temporaire	TOUS	Récupération de l'avance de trésorerie SEGUR faite au SSIAD et AJ en 2021 (2M), rejet de dépense (0,1M), régularisation trop perçu (0,2M) et non fonctionnement de places/dispositif (0,9M)	-3,1
Régul effet année partielle	TOUS	Régularisation suite installations de place 2022	-0,3
Extension CTI RA AJ	Résidence autonomie et AJ	Rattrapage SEGUR 2021	0,1
Qualité de vie au travail	TOUS	CLACT 2022	1
Neutralisation perte dépendance	EHPAD	Selon les tableaux remontés par les CD/CEA	2,2
Neutralisation perte soin	EHPAD	selon circulaire : Somme des convergences 2018 à 2021 si négatif	3
Formation	TOUS	Formation suite AAC IDE de Nuit (0,05 M€) le reste selon recueils, arbitrage DA-DT et priorisation DT en fonction de l'enveloppe disponible	3
Expérimentation régionale	TOUS	projets tiers lieux 2022 et Accompagnement jeunes Alzheimer	1
Soutien à l'investissement	TOUS	selon recueils (thématique Réduction Énergétique), arbitrage DA-DT et priorisation DT en fonction de l'enveloppe disponible	0,9
Médicaments	EHPAD	Selon recueils et commission MTO	1,6
Qualité des soins	TOUS	Forfait Distributeur SHA	0,6
Prévention	TOUS	EMP et projets issues des conférence des financeurs	2,2
Parcours	TOUS	Complément CRT (0,1 M€), Ajustement HTSH (0,4 M€), HTSH-U (tension estivale)(0,2 M€)	0,7
Rémunération IDEL	SSIAD	selon recueils, arbitrage DA-DT et priorisation DT en fonction de l'enveloppe disponible	2,5
Situations exceptionnelles	TOUS	soutien financier exceptionnel	0,6
Dépenses de personnel non pérennes	TOUS	Rattrapage 2021 revalorisation catégorie C FPH (0,47 M€) Le reste selon recueils, arbitrage DA-DT et priorisation DT en fonction de l'enveloppe disponible	16,4
TOTAL			32,4

Calendrier prévisionnel de la campagne budgétaire 2023



1ers éléments d'information sur la campagne budgétaire médico-sociale 2023

Direction de l'Autonomie

+ 5,15 % pour l'ONDAM médico-social soit 29,99 Md€, dont **817 M€** de mesures nouvelles 2023 (métiers et RH) :

- + 5,07% pour le champ « personnes âgées », soit **15,34 Md€**
→ 438,7 M€ de mesures nouvelles 2023 dont 71,5 M€ concernent des mesures RH
- + 5,24% pour le champ « personnes handicapées », soit **14,65 Md€**
→ 378,4 M€ de mesures nouvelles 2023 dont 134,4 M€ concernent des mesures RH

dont 650 M€ de mesures nouvelles 2023 intégrées dans les crédits d'actualisation :

- Revalorisation point d'indice
- Effet masse salariale
- Evolution de l'effet prix avec impact inflation 2023

1ers éléments d'information sur la campagne budgétaire médico-sociale 2023

Direction de l'Autonomie

En 2023, l'objectif global de dépenses (OGD) augmenterait respectivement de **5,1 % et 5,2 % pour la prise en charge des personnes âgées et des personnes en situation de handicap**, pour atteindre 30 Md€.

Soit **près de 1,5 Md€ de financements supplémentaires** qui seront consacrés au secteur médico-social en 2023 **(+0,7M€ sur PA et 0,7M€ sur PH)**.

Dont plus de **200 M€ pour la poursuite des revalorisation salariales** (Ségur, Laforcade et conférence des métiers)

S'ajoute un montant d'environ **340 M€ pour la mise en œuvre de la revalorisation du point d'indice** et son extension au secteur privé (sur 6 mois en complément des crédits délégués en 2022)
=> seront intégrés dans le **taux de reconduction 2023**

100M€ pour l'effet masse salariale et environ **212M€ pour l'évolution de l'effet prix avec impact inflation 2023** => seront également intégrés dans le **taux de reconduction 2023**

1ers éléments d'information sur la campagne budgétaire médico-sociale 2023

Direction de l'Autonomie

Mesures nouvelles PA (métiers): Plus de 360M€ supplémentaires pour le secteur personnes âgées (OGD PA hors revalorisations salariales)

174M€ pour permettre aux personnes de rester chez elles aussi longtemps qu'elles le souhaitent :

- 40M€ pour poursuivre le déploiement des centres de ressources territoriaux qui offriront, en alternative à l'EHPAD, un accompagnement renforcé à domicile
- 40M€ pour amorcer la réforme du financement des SSIAD
- 21M€ pour poursuivre le déploiement de la dotation de coordination aide-soins, levier pour aider à la constitution des services autonomie à domicile qui réaliseront ces deux activités
- 64M€ pour la création de 4 000 places de SSIAD
- 10M€ pour l'offre de répit

178M€ pour renforcer les EHPAD

- 106M€ pour actualiser les besoins en soins et dépendance (coupes PATHOS)
- 52M€ pour renforcer les effectifs et moyens consacrés à la médicalisation des EHPAD et améliorer les taux d'encadrement en recrutant notamment des infirmiers et aides-soignants
- 20M€ pour préparer les EHPAD à accueillir des publics atteints de maladies neurodégénératives et recruter des personnels qualifiés pour accompagner ces publics, notamment par le déploiement de nouveaux pôles d'activités et des soins adaptés (PASA)

Mesures nouvelles OGD PH

+240 M€ de mesures nouvelles métiers PH 2023 (hors mesures de revalorisation salariales)

Les moyens mis en œuvre dans le cadre du PLFSS pour 2023 se déclinent selon les grands objectifs suivants :

- Poursuivre l'investissement en faveur de la **scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap et le développement de l'école inclusive (+70M€)** : Coopérations institutionnelles ESMS/Ecole (25M€) ; Unités d'enseignements autisme maternelle et secondaire (15M€) ; Créations de places
- Rattraper le retard et proposer des solutions nouvelles **en direction de publics prioritaires (+80M€)** : les personnes en situation de handicap vieillissantes, nécessitant un accompagnement spécifique ; les personnes en situation de polyhandicap ; les politiques en faveur du handicap Outre-mer ; la prévention des départs vers la Belgique et gestion des retours ; Créations de places
- Poursuivre des **mesures spécifiques concernant l'autisme et les troubles du neuro développement (+80M€)** : Politique de détection précoce et d'accompagnement à la suite du diagnostic. Cette politique est étendue aux 7-12 ans (35M€) ; Accompagnement des adultes, avec des besoins spécifiques, notamment en matière de logement (15M€) ; Financement des installations prévues dans le cadre du 3^{ème} plan autisme et stratégie nationale autisme

Les travaux nationaux en 2023 :

- Travail d'analyse des ERRD 2022 et EPRD 2023, en lien avec les données du Tableau de Bord de la Performance, pour faire le point sur les revalorisations salariales intervenues au cours des deux dernières années – été 2023

=> Point d'attention : le remplissage exhaustif et la fiabilité des données renseignées dans ces différents outils sont donc indispensables

Bilan de la campagne FIR de la Direction de l'Autonomie 2022

Direction de l'Autonomie

Pour rappel, le FIR de la DA finance des projets et dispositifs à titre expérimental en matière de promotion de la santé et prévention des maladies, des traumatismes, du handicap et de la perte d'autonomie ainsi que d'organisation et promotion de parcours de santé coordonnés et de qualité et sécurité de l'offre médico-sociale.

Le FIR finance le déploiement d'actions structurantes et d'expérimentations sur le territoire du Grand Est avec la volonté de les soutenir de manière pluriannuelle (conventions biennales voire triennales).

- Budget FIR de la DA : **23,30M€**
 - Volet PH: 12,74M€
 - Volet PA: 10,56M€

Les thématiques auxquelles se rapportent les projets financés sur le FIR de la DA demeurent inchangées par rapport à 2021

Pour rappel :

- La **promotion de la santé et la prévention des maladies, des traumatismes, du handicap et de la perte d'autonomie**
 - ☐ Financement d'évaluations, études, recherches et expertises telle que l'évaluation des plateformes de répit
 - ☐ Actions de prévention des handicaps et de la perte d'autonomie telles que le déploiement de Consultations dédiées en faveur des personnes en situation de handicap

- **L'organisation et la promotion de parcours de santé coordonnés ainsi que la qualité et la sécurité de l'offre médico-sociale**
 - ☐ Déploiement de GEM TC et handicap psychique ainsi que de GEM autisme
 - ☐ Déploiement de DAC MAIA, pour la dernière année (2023 : bascule dans l'enveloppe DAC mobilisée par la DSDP)
 - ☐ Déploiement de dispositifs visant à soutenir l'inclusion des personnes âgées et des personnes en situation de handicap : habitats inclusifs PH et PA, dispositifs d'emploi accompagné
 - ☐ Déploiement de dispositifs visant à améliorer l'accompagnement de la personne âgée au sein des EHPAD et à soutenir les aidants : actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail en ESMS, déploiement d'équipes mobiles d'hygiène à destination des EHPAD et actions en faveur des aidants
 - ☐ Déploiement de dispositifs visant à renforcer l'accompagnement en soins des personnes âgées à domicile : expérimentation de SSIAD renforcés
 - ☐ Appui aux gestionnaires en matière d'efficience médico-sociale tel que le soutien financier au déploiement de PARCEO (système d'information des PCO-TND)

Focus sur des projets financés à compter de 2022 :

Sur le secteur PA :

- **2 Centres de ressources territoriaux**, en phase d'amorçage (puis financement sur l'ONDAM)
- **Une équipe mobile d'hygiène**, en sus des 7 EMH financées à compter de 2021

Sur le secteur PH :

- **FATESAT**

Circulaire du 11/05/2022 plan de transformation des ESAT :

- Renforcer les droits et le pouvoir d'agir des travailleurs en ESAT,
- Favoriser une dynamique de parcours pour les travailleurs, à l'intérieur de l'ESAT, mais aussi de l'ESAT vers le milieu ordinaire pour ceux dont c'est le projet,
- Accompagner le développement de l'activité des ESAT pour favoriser la montée en compétence et l'employabilité des travailleurs.

FIR CRB DA BP 2023 = 14 797 738€

Une baisse / à 2022 en raison de la bascule du dispositif DAC/MAIA (+ de 8M€) vers le CRB de la DSDP

Dont PA = 5 405 168€

Dont PH = 9 392 570€

Nouveautés 2023 :

Sur le secteur PA :

- **4 Centres de ressources territoriaux**, en phase d'amorçage (puis financement sur l'ONDAM) – 1,6M€
- **5 nouvelles équipes mobile d'hygiène**, en sus des 8 EMH financées à compter de 2021 et 2022 – 1,5M€

Sur le secteur PH :

- **JO-P 2024/ programme ESMS x clubs**

3. Partage d'informations autour des travaux nationaux en cours

Marielle Trabant, Directrice adjointe - Direction de l'Autonomie - ARS

Plusieurs chantiers en cours concernant :

- **Une Proposition de Loi portant mesures pour bâtir la société du Bien Vieillir en France**, déposée à l'Assemblée nationale le 15 déc 2022 ; en examen parlementaire le 3/4 et à l'AN du 11 au 13/4
- **Le Bien vieillir :**
 - Démarche lancée en octobre 2022 dans le cadre du Conseil National de la Refondation (CNR) autour de 3 priorités :
 - Adapter la société au vieillissement
 - Promouvoir le lien social et la citoyenneté
 - Valoriser les métiers
 - **Ateliers citoyens territoriaux** organisés d'octobre à mars, puis **restitution nationale le 4 avril 2023 avec priorisation** des actions à déployer et acter des solutions à mettre en œuvre, construites sur la base des propositions issues des ateliers citoyens
 - **Conclusions attendues** sous forme d'un plan d'actions concret et opérationnel qui devrait être présenté en **mai-juin 2023**
- **La Conférence Nationale du Handicap : un rdv tous les 3 ans, prévue le 26 avril 2023.** Le CIH d'octobre 2022 a retenu **10 engagements du Manifeste pour un Etat inclusif et de mesures prioritaires** sur différents secteurs :
 - Solidarités, autonomie et PH
 - Économie, finances et souveraineté industrielle et numérique
 - Justice
 - Enseignement supérieur et recherche
 - Sports et jeux olympiques et paralympiques
 - Agriculture et souveraineté alimentaire
 - Santé prévention
 - Education nationale
 - Travail, plein emploi et insertion
 - Culture
 - Transformation et fonction publiques

Pour en savoir plus : [Comité interministériel du Handicap 2023 | Mon Parcours Handicap](#)
- **La publication du décret relatif à la réforme des Services Autonomie à domicile attendue d'ici au 30 juin 2023**

Plusieurs chantiers en cours concernant :

- **La nouvelle Stratégie Nationale Autisme au sein des Troubles du Neuro Développement annoncée pour juin 2023 :**
 - Des actions renforcées envers les adolescents et adultes autistes et les personnes avec autres TND, notamment les troubles dys, de déficit de l'attention avec hyperactivité ou du développement intellectuel
 - > **Une politique publique plus large** qui vise une amélioration globale de la situation des personnes concernées par les TND et des réponses spécifiques selon l'importance de ces troubles
 - > Une **consultation citoyenne** sera lancée le 26 avril pendant 1 mois, pour affiner la future stratégie
- **Sont notamment annoncés des financements supplémentaires au bénéfice de :**
 - L'ouverture de PCO pour les enfants de 7 à 12 ans et le renforcement des PCO 0-6 ans,
 - La création d'unités résidentielles pour les adultes autistes en situation très complexe,
 - La création de dispositifs pour la scolarisation au sein de l'école ordinaire,
 - La poursuite du déploiement des services de relais aux aidants.
 - Renforts de 2^{ème} ligne (CAMSP/CMPP),
 - Moyens de répit,
 - De places de SESSAD, pour accompagner les élèves TSA.

4. Bilan de la mise en œuvre de la SNA/TND en Grand Est & perspectives de la nouvelle stratégie SNA/TND 2023-2027

Mme le Dr FIERFORT et Mme PAULUS MAURELET, Direction de l'Autonomie

Bilan de la mise en œuvre de la SNA/TND en Grand Est

Pour mémoire, la SNA au sein des TND 2018/2022 comprend 5 engagements :

- **Engagement 1** : Remettre la science au cœur de la politique publique en dotant la France d'une recherche d'excellence
- **Engagement 2** : Intervenir précocement auprès des enfants présentant des écarts inhabituels de développement
- **Engagement 3** : Rattraper le retard en matière de scolarisation
- **Engagement 4** : Soutenir la pleine citoyenneté des adultes
- **Engagement 5** : Soutenir les familles et reconnaître leur expertise

Engagement 2 : Intervenir précocement auprès des enfants présentant des écarts inhabituels de développement Bilan Grand Est

Direction de l'Autonomie

Enjeu :

Mettre en place toutes les conditions pour un repérage aussi précoce que possible et une prise en charge rapide grâce à :

- ✓ l'organisation d'un parcours de bilans et interventions conforme aux recommandations de bonnes pratiques, sécurisé et fluide;
- ✓ la mobilisation de l'ensemble des professionnels de la 2^{ème} ligne (diagnostic cas simple) quelque soit leur statut (structures concernées, CAMSP/CMPP/CMP...., secteur libéral);
- ✓ une solvabilisation des familles pour financer les interventions des professionnels libéraux;
- ✓ Ce parcours permet ainsi soit de lever le doute, soit de poser un diagnostic TND ou autre et d'intervenir précocement pour prévenir le sur-handicap.

Mesures mises en œuvre :

Création des plateformes de coordination et d'orientation (PCO –TND) en charge de la mise en place de ce parcours de bilan et d'intervention précoce :

- pour les enfants de moins de 7 ans;
- pour les enfants de 7 à 12 ans à moyen terme

Engagement 2 : Intervenir précocement auprès des enfants présentant des écarts inhabituels de développement Bilan Grand Est

Direction de l'Autonomie

=> PCO TND – A fin décembre 2022 :

- ✓ 10 PCO – TND pour les enfants de moins de 7 ans ont été désignées dans la région (soit 1/dpt) et sont toutes opérationnelles ;
- ✓ 2 486 enfants ont été adressés à une PCO dont 1 701 ont bénéficié d'au moins un forfait d'intervention précoce (par un psychologue et/ou psychomotricien et/ou ergothérapeute) ;
- ✓ Au total, 2663 forfaits financés par l'Assurance Maladie sans reste à charge pour les familles.

Expérimentation d'une Démarche Qualité dans les CAMSP, CMP, CMPP visant à améliorer le parcours de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte ayant un trouble du neurodéveloppement, et le suivi des RBPP :

- ✓ GT au niveau national piloté par la DIA : élaboration de plusieurs livrables dont un livret d'accueil, une grille d'auto évaluation (expérimentation sur établissements volontaires puis essaimage au niveau national);
- ✓ En 2022, participation de 9 établissements de la région GE aux travaux Qualité : 1 CMP/3CMPP dont 1 porteur de PCO, 5 CAMSP dont 4 porteurs PCO;
- ✓ Formalisation de plans d'actions issus de la grille d'auto évaluation avec octroi de financement ponctuel pour la formation aux TND et pérenne pour le renforcement des effectifs.

Engagement 2 : Intervenir précocement auprès des enfants présentant des écarts inhabituels de développement Bilan Grand Est

Direction de l'Autonomie

Enjeu :

Réduire le délai d'accès à un diagnostic au sein des centres de ressources Autisme (niveau 3 : cas complexe)

Mesures mises en œuvre :

- ✓ Démarche volontariste des 3 CRA de la région Grand Est :
 - ✓ amélioration des organisations et des modes de fonctionnement internes pour réduire les délais (ex : procédures modulées)
 - ✓ financement d'une Task force pour réduire le «stock » des demandes → réduction du délai d'accès au diagnostic

- ✓ Financement et recrutement d'un référent "dit de 2ème ligne" à titre expérimental (2020-2021) au sein de 2 CRA puis à compter de 2022, pérennisation du poste pour chacun des 3 CRA.
 - ✓ Rôle : accompagner la montée en compétence et l'animation des 2^{ème} lignes (CAMSP, CMP, CMPP, professionnels libéraux..) → renforcer leur capacité à poser des diagnostics dans les cas simples et optimiser les demandes entre les acteurs de 2ème ligne et les équipes du CRA.

Engagement 2 : Intervenir précocement auprès des enfants présentant des écarts inhabituels de développement Bilan Grand Est

Direction de l'Autonomie

Mesures mises en œuvre :

- ✓ **Groupe de travail régional** pour clarifier l'orientation des demandes de diagnostic entre 2ème et 3ème ligne et faciliter l'articulation entre les professionnels L2 et les CRA

Ces travaux ont permis d'élaborer et de **diffuser à l'ensemble des acteurs** :

- un document présentant les critères de répartition harmonisé pour l'ensemble de la région
- une fiche de transmission entre la 2ème et la 3ème ligne TSA.

Enjeu :

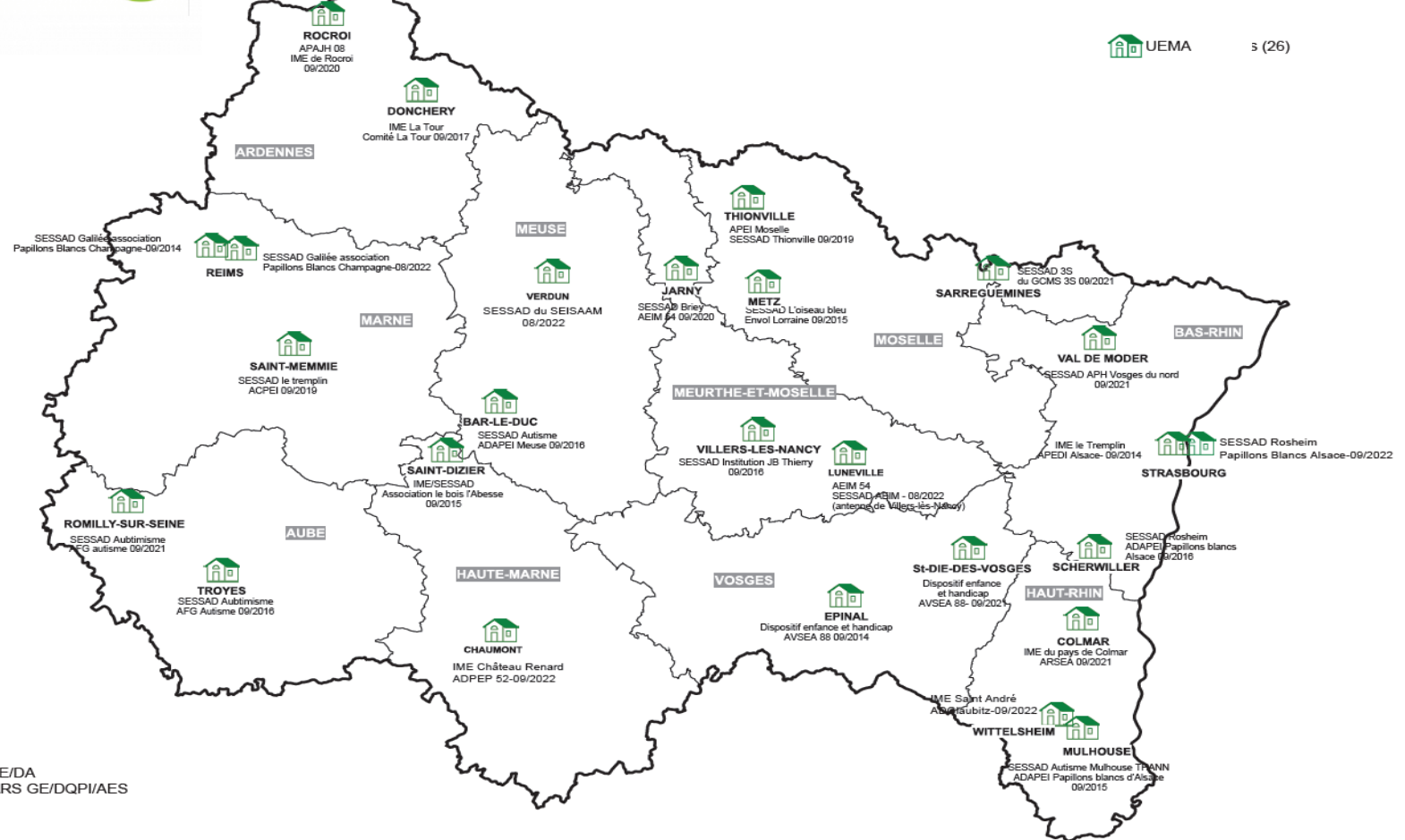
Garantir le droit à l'éducation qui est un droit fondamental pour tous les enfants

Il se concrétise dans une diversité de réponses et de dispositifs précisément ajustés aux besoins des enfants et des adolescents autistes au sein de l'école : UEMA / UEEA / DAR.

Mesures mises en œuvre :

- ✓ Rentrée 2021/2022 : 26 UEMA et 13 UEEA/DAR
 - ✓ 2019 (avant mesures SNA) : 13 UEMA, 3 UEEA et 2 dispositifs d'autorégulation
 - ✓ 2019 / 2022 : 13 UEMA, 3 UEEA et 5 DAR
- ✓ SESSAD TSA : 110 nouvelles places spécifiques TSA réparties comme suit :
 - ✓ 30 places pour enfants avec TSA en classe ULIS collège et lycée
 - ✓ 80 places spécifiques pour enfants avec TSA
- ✓ SAMSAH TSA : 45 places financées dont 15 en Moselle, 10 dans le Bas Rhin et 20 dans le Haut Rhin

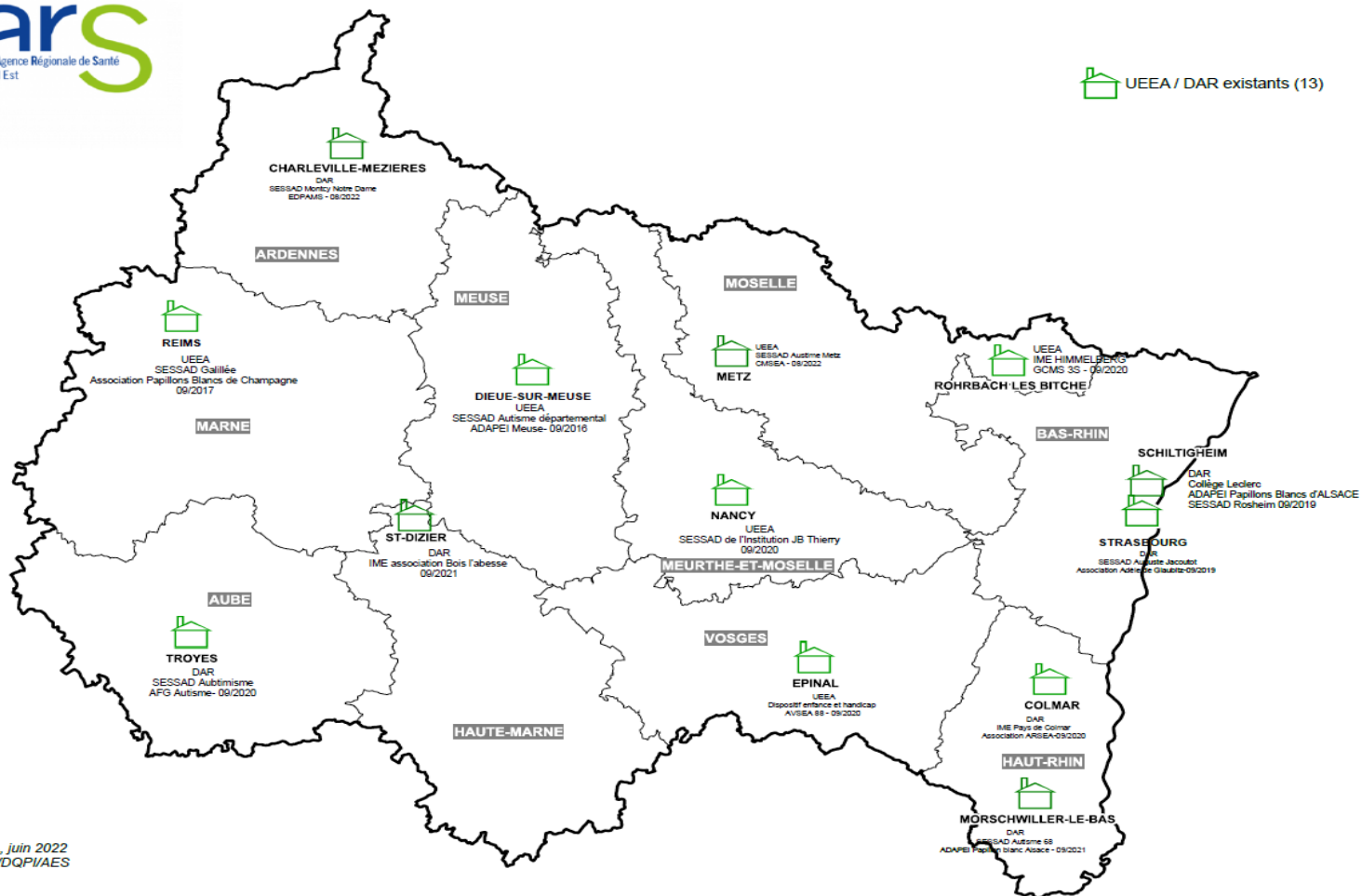
Localisation des UEMA



Source ARS GE/DA
 Exploitation : ARS GE/DQPI/AES

Localisation des UEEA / DAR existants

 UEEA / DAR existants (13)



Source : ARS GE/DA, juin 2022
 Exploitation ARS GE/DQPI/AES

Enjeu :

Répondre à une grande diversité de situations : adultes dont l'absence de diagnostic initial a abouti à des accompagnements inadaptés et adultes autonomes qui ont besoin d'un accompagnement personnalisé pour une meilleure inclusion sociale

Mesures mises en œuvre :

- ✓ Déploiement de la démarche de **repérage des personnes adultes autistes non diagnostiquées en établissements sanitaires autorisés en psychiatrie et en ESMS**
- ✓ Pilotage stratégique : ARS, pilotage opérationnel : 3 CRA avec le financement d'un poste de chargé de projet
- ✓ A fin 2022, les équipes des CRA ont organisé 3 sessions de formations, 4 MAS, 19 FAM et 3 établissements de santé se sont portés volontaires pour s'inscrire dans cette démarche, 72 professionnels ont été formés à la méthode de repérage/poursuite sur 2023/2024
- ✓ Ouverture en avril 2023 d'une **unité résidentielle pour adultes autistes en situation très complexe** de 6 places, portée par l'AEIM, VAA et le CPN Laxou en Meurthe et Moselle

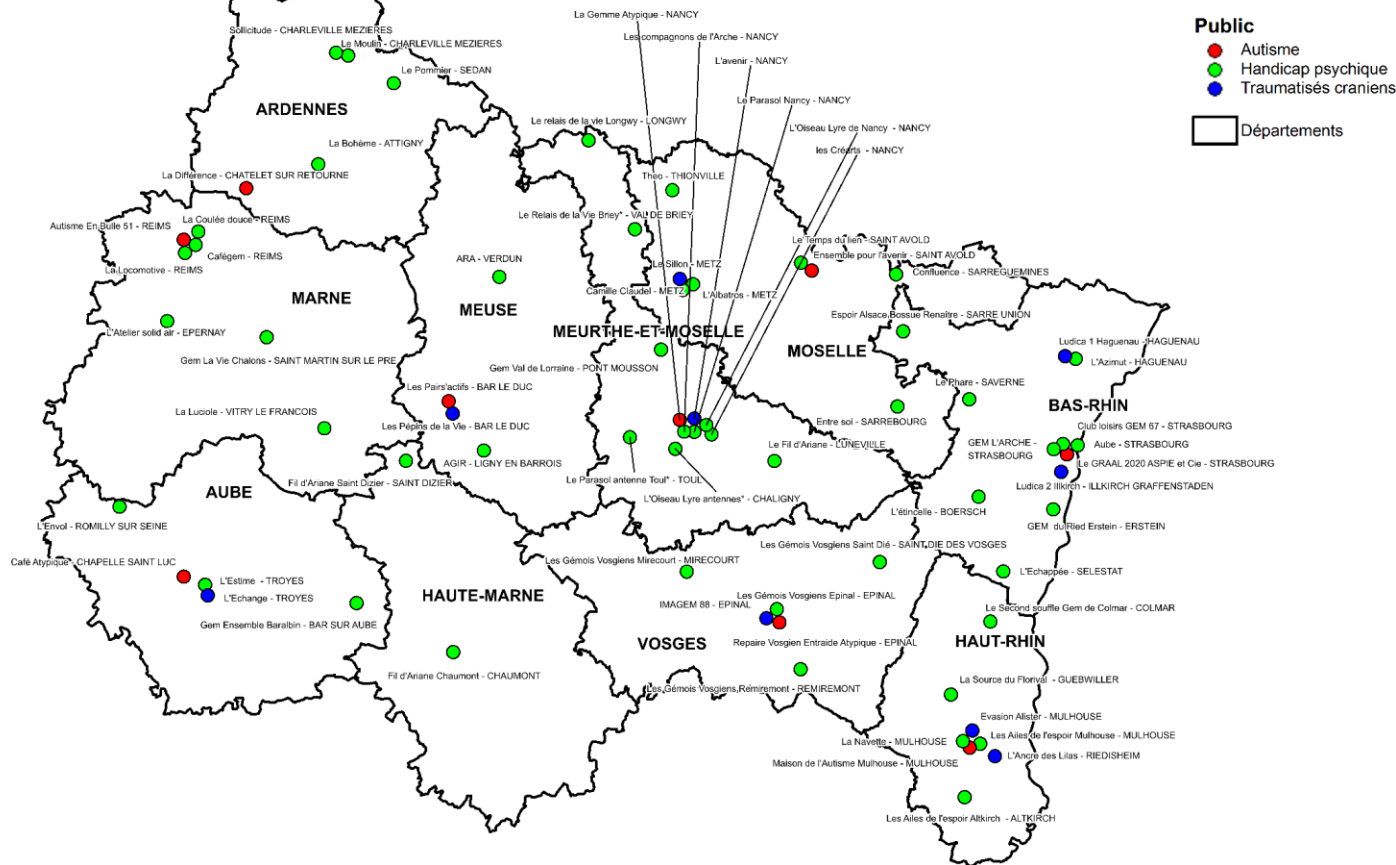
Mesures mises en œuvre :

- ✓ **GEM Autisme :**
 - ✓ Fin 2022 : 9 GEM Autisme constitués
 - ✓ Au 1er trimestre 2023 : ouverture d'un GEM en Haute Marne à Chaumont (soit 1GEM/dpt = objectif fixé par la SNA)
- ✓ **Emploi Accompagné :**
 - ✓ 15 dispositifs d'emploi accompagné (tout public y compris TSA), 2 proposent des actions spécifiques pour les personnes présentant des TSA (SAVS SINCLAIR du Haut-Rhin et l'association Action et Compétence du Bas-Rhin);
 - ✓ Au 30/06/2022, presque un tiers des personnes accompagnées présentent des TSA (141 personnes sur les 504 personnes accompagnées soit 28% contre 11% en moyenne au niveau national)
- ✓ **Plan de prévention des départs non souhaités en Belgique :**

Parmi les 42 projets retenus :

 - ✓ 9 projets visent exclusivement le public autisme, pour un total de 71 créations de places (dont 43 places de MAS, 22 de FAM et 6 de SAMSAH) et 1 renforcement d'équipe mobile.
 - ✓ Calendrier : 2 projets ont été mis en œuvre en 2021, 1 en 2022 et 6 en 2023.

Implantation des GEM en Grand Est - janvier 2023 -



Dispositifs « Emplois accompagnés en Grand-Est en 2023 »

UGECAM 08
File active : 17

36 Rue de Warcq
08000 CHARLEVILLE -
MÉZIÈRES
03-24-52-63-01
pmsa.charleville@ugecam.
assurance-maladie.fr

AMIPH
File active : 20

20 Rue Ernest Bradfer
55000 BAR-LE-DUC
03-29-70-02-35
amiph@amiph.asso.fr

AEIM 54
File active : 17

6 Allée de Saint Cloud 54602
VILLERS LES NANCY
UGECAM NE
File active : 24

PYRAMIDE EST
File active : 56

35 rue de la tannerie
57070 St-Julien-les-Metz
03-87-75-93-75
direction@pyramide-est.fr

51 -MARNE

**PAPILLONS
BLANCS**

LADAPT
File active : 65

24 rue de la Paix
10000 TROYES
03-25-83-12-40
troies@ladapt.net

55 -MEUSE

57 -MOSELLE

54 -MEURTHE-ET-MOSELLE

ACTION ET COMPETENCE
File active : 21

140 rue du Logelbach
68000 COLMAR
03-89-41-88-12
info@actionetcompetence-alsace.com

ADAPEI PB
File active : 21

RNA
File active : 17

10 -AUBE

52 -HAUTE-MARNE

88 -VOSGES

67 -BAS-RHIN

CR MULHOUSE
File active : 21

57 rue Albert Camus
68200 MULHOUSE
03-89-32-46-46
info@arfp.asso.fr

SAVS SINCLAIR
File active : 27

SESAM EMPLOI
File active : 12

68 -HAUT-RHIN

AVSEA
File active : 22

8 Allée de l'Aubépine
88000 ÉPINAL
03-29-31-86-13
emploiaccompagnevosges@avsea88.com
ecam.assurance-maladie.fr

ADASM

Enjeu :

Renforcer l'accompagnement des personnes concernées, enfants, jeunes ou adultes et permettre de rompre leur isolement. Faciliter l'accès à l'information, la connaissance des ressources disponibles, renforcer le pouvoir d'agir des parents en leur offrant des solutions de répit et en proposant des formations

Mesures mises en œuvre :

- ✓ Missions des CRA : Information, conseil et orientation, mise à disposition de ressources/information, formations à destination des aidants...
- ✓ Fin 2022 : ouverture de 8 plateformes de répit des aidants, notamment de personnes avec TSA/TND (obj : 1/dpt)

Perspectives de la nouvelle stratégie SNA/TND 2023-2027

Annonces de la 1^{ère} Ministre, à l'issue du Comité interministériel du Handicap du 6/10/2022 :

- ✓ Développer et intensifier la politique menée depuis 2018 en faveur des personnes présentant un TSA et/ou un TND ainsi que leurs familles
- ✓ Sous le pilotage de la Délégation Interministérielle à l'Autisme au sein des TND

Enjeux :

- ✓ Taux de prévalence des TND représente **12-15% des naissances** : sujet majeur de santé publique
- ✓ Qualité de vie des personnes concernées et des familles a progressé dans de nombreux domaines (*repérage et accompagnements précoces, réalisation des diagnostics, dispositifs de scolarisation en milieu ordinaire, qualité des accompagnements, diffusion des bonnes pratiques, recherche*) mais doit encore s'améliorer
- ✓ Poursuite des chantiers de la SNA 2018-2022 en veillant à la **qualité** des réponses apportées
- ✓ Actions renforcées ou nouvelles pour certaines populations : les adolescents et les adultes autistes, les personnes avec un autre trouble du neuro développement : TDAH, troubles DYS et TDI

Un accord de méthode permet de définir les principes d'une nouvelle concertation pour élaborer la nouvelle stratégie nationale pour la période 2023/2027 :

- ✓ Concertation courte et « à impact » pilotée par la DIA
- ✓ Prise en compte de tous les troubles du neuro développement → stratégie plus ambitieuse à plusieurs volets : un commun à l'ensemble des TND et un volet par trouble (TSA, TDAH, TSLA, TDI)

Méthode :

- Mise en place de **groupes de travail thématiques pilotés au niveau national** :
 - ✓ 9 GT mobilisés sur des points de difficultés à dénouer qui n'ont pas permis de mettre en œuvre ou ont ralenti les mesures initialement prévues dans la stratégie 2018-2022 ;
 - ✓ Thématiques : recherche, qualité des interventions (soins et accompagnement), repérage et intervention précoce, qualité de l'offre médico-sociale, scolarité de la maternelle au lycée, enseignement supérieur, mise en œuvre départementale, emploi, communication et information des publics
- ✓ 4 GT mobilisés sur les nouveaux projets à lancer pour améliorer les parcours spécifiques à chaque trouble : TSA, TDAH, TSLA, TDI

-  11 avril 2023 : Inauguration de la **Maison de l'Autisme** à Aubervilliers
-  26 avril 2023 : **Conférence Nationale du Handicap** et **ouverture de la consultation citoyenne** pour affiner la future stratégie
-  Juin 2023 : Annonce de la **nouvelle Stratégie Autisme/TND 2023-2027**

Questions diverses

Prochaines réunions avec les Fédérations MS

👉 **Mardi 27 juin matin**

👉 **Jeudi 16 novembre matin**